

Courrier Fédéral

Bulletin d'information du Secrétariat de la fnic-cgt

507 du 25 janvier 2012

- | | |
|---|----------|
| ● VIE FÉDÉRALE | P.3 |
| ▪ Colloque CHSIC. | |
| ● FORMATION PROFESSIONNELLE | P.4-5 |
| ▪ Loi Cherpion : Apprentissage. | |
| ● AZF | P. 6-7 |
| ▪ Procès en appel. | |
| ● PROTECTION SOCIALE | P. 8-10 |
| ▪ Patronat et Gouvernement ...ne manquent pas d'appétit . | |
| ● SOCIÉTÉ | P. 11-14 |
| ▪ L'enjeu des luttes sociales : changer les choix politiques. | |
| ● ACTUALITÉ | P. 15-17 |
| ▪ Note sur les secteurs industriels du pétrole et des industries chimiques. | |
| ● PÉNIBILITÉ | P. 18-19 |
| ▪ Le document unique et la pénibilité : comment s'en sortir. | |

Imprimé par nos soins :
FNIC-CGT
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.48.18.80.36
Fax. 01.48.18.80.35
<http://www.fnic.cgt.fr>
e-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de Publication :
Carlos MOREIRA
ISSN : 0240 9259
N°CPPAP : 0313 S 06415
Mensuel : 2,74 €

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



Chimie . Pharmacie (Industrie. Répartition. Droguerie. Officines. Lam.) . Pétrole . Caoutchouc . Plasturgie .
Navigation de Plaisance . Instruments à écrire . Négoce & prestations de services dans les domaines médico-techniques.

◆ Colloque CHSIC.

La Fédération et le Collectif Histoire Sociale des Industries Chimiques organisent les 20 et 21 mars 2012, dans la salle du CCN à Montreuil, un COLLOQUE sur les parallèles que l'on peut faire entre les périodes de 1930 et celle que nous vivons actuellement, sur les enseignements que nous pouvons en tirer et les perspectives.

Même si on ne peut comparer deux périodes historiques (le monde du salariat a évolué avec les sciences et les techniques, la situation internationale n'est plus la même...), il n'en demeure pas moins que :

Il y a crise du système capitaliste dans les années 30 comme aujourd'hui et ce sont les salariés qui en subissent les conséquences (salaires, chômage, précarité, logement, misère...). **Quelle gestion en a été faite par les différents gouvernements ?**

Il y a montée de l'extrême droite en Europe : en 1930, Mussolini, la Hongrie, les Pays-Bas, la France... la xénophobie se développe, en 1930 également les Juifs sont la cible principale, aujourd'hui l'antisémitisme demeure, auquel s'ajoute avec force l'antimusulman.

Le patronat, dans sa politique d'accroissement de ses profits, est resté constant. Il n'a pas hésité pour cela à collaborer avec Vichy et Hitler, et le patronat de la chimie en particulier. Où en est-il aujourd'hui ? Quelle est son histoire sur la dernière période, avec les répressions, sa mise en place de syndicats fascistes, les caisses noires...

Bien sûr, nous le répétons, tout n'est pas comparable, mais il y a des enseignements pour aujourd'hui et demain de ces expériences, des luttes menées, des politiques gouvernementales qui ont été mises en œuvre.

Tel est l'objectif de ce colloque :

- **Apporter** un certain nombre de connaissances sur des points historiques : collaboration du patronat et celui de la chimie au régime de Vichy ; histoire récente du patronat depuis la non épuration de 1945.
- **Aider** à tirer des enseignements de cette période sur le rôle du patronat, jusqu'où peut-il aller, des politiques et de leur gestion.



Ce COLLOQUE se tiendra avec l'aide et la participation de : **Annie LACROIX-RIZ**, historienne reconnue et qui a beaucoup travaillé sur la période de 1920-1945 et sur la collaboration patronale.

Colloque CHSIC 20-21 MARS 2012	
INSCRIPTION	Le syndicat CGT de l'entreprise :
	Adresse :
	CP : Localité :
	S'engage à assurer la participation : Nbre participants
A retourner à la FNIC CGT—case 429/263, rue de Paris/93514 Montreuil cedex	

◆ Loi Cherpion : Apprentissage.

Avec la loi Cherpion sur le développement de l'alternance déposée en avril, votée mi-juillet, publiée au « Journal Officiel » le 29 juillet, le gouvernement n'aura pas traîné pour qu'entre en vigueur la loi Cherpion sur le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels.

Le gouvernement voit en l'alternance la panacée contre la hausse vertigineuse du chômage des jeunes (23 % des 15-24 ans).

Une bonne partie de la loi Cherpion, qui reprend l'accord interprofessionnel sur l'emploi des jeunes conclu le 7 juin, vise donc à concrétiser les ambitions du gouvernement : passer de 600.000 jeunes en alternance aujourd'hui (dont 400.000 apprentis), à 800.000 d'ici à 2015, avec un objectif de 1 million à terme.



Au chapitre des « mesures en faveur » de l'alternance, outre le relèvement de 3 % à 4 % du quota obligatoire des salariés en alternance dans les entreprises de plus de 250 salariés, la plus discutable et la plus symbolique est l'abaissement de l'âge requis pour entrer en apprentissage de 15 ans révolus à « au moins 15 ans au cours de l'année civile » (à condition d'avoir fini le collège).

Traduction, un jeune de 14 ans et demi ayant terminé sa 3^{ème} peut entrer en apprentissage. Une entorse au principe de la scola-

rité obligatoire jusqu'à 16 ans. D'autant que le texte prévoit aussi la création de sections « études métiers » dès la classe de 4^{ème}, rappelant l'orientation précoce des élèves en difficulté. Or, le CERQ (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications) rappelait récemment que, si l'apprentissage favorise l'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes issus du secondaire, il joue moins sur le recrutement que sur le diplôme, qui reste donc le premier rempart contre le chômage.

Précarité. L'extension de l'alternance à de nouveaux types d'emplois (intérim, saisonniers, emplois à domicile), va favoriser la précarité.

» L'APPRENTISSAGE DÈS 14 ANS :

Désormais, des jeunes de 14 ans pourront accéder aux contrats d'apprentissage, sous réserve d'atteindre l'âge de 15 ans au cours de l'année civile. Condition requise : ils doivent avoir achevé leur scolarité au collège, ou avoir suivi une formation dans le cadre du Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA).

» ENREGISTREMENT DU CONTRAT :

La procédure d'enregistrement du contrat d'apprentissage est allégée : la chambre consulaire enregistre le contrat, mais ne le transmet plus ensuite à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

» CONTRÔLE AU TITRE DE LA CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE :

Dorénavant, les services de contrôle de la formation professionnelle sont habilités à contrôler les entreprises au titre de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA). En cas de non-respect de leurs obligations liées à la CSA, les entreprises devront verser une majoration.

» TAXE D'APPRENTISSAGE : INFORMATION DES CFA :

Un décret déterminera les modalités selon lesquelles "les redevables de la taxe d'apprentissage informent les CFA des sommes qui leur sont affectées". La finalité : aider les CFA à élaborer leur budget prévisionnel.

Bonus-malus. La loi de finances rectificative pour 2011 instaure un système de bonus-malus sur la taxe d'apprentissage. Les entreprises de plus de 250 salariés devront compter 4 % de collaborateurs en alternance au lieu de 3 %, sous peine de pénalités.

Depuis 2006, les entreprises de plus de 250 salariés qui ne comptent pas dans leurs effectifs un certain pourcentage de salariés en alternance (3 % depuis 2008) doivent s'acquitter d'une contribution additionnelle à la taxe d'apprentissage de 0,1 %, assise sur leur masse salariale. La [loi de finances rectificative pour 2011](#) renforce ce dispositif de "quotas alternance" en créant un système de bonus-malus sur la taxe d'apprentissage due en 2012, au titre des salaires versés en 2011.

» BONUS-MALUS : LE PRINCIPE :

Côté bonus, une prime de 400 euros par an et par contrat sera versée aux "bons élèves" : des entreprises de plus 250 salariés dont les collaborateurs en alternance représentent entre 4 % et 6 % de l'effectif total.

Côté malus, la contribution supplémentaire variera selon les cas : 0,2 % ou 0,3 % si le pourcentage d'alternants est inférieur à 1 % ; 0,1 % s'il est compris entre 1 et 3 % ; 0,05 % s'il se situe entre 3 et 4 %.

Toutefois, les entreprises de plus de 250 salariés qui ont déjà atteint le seuil de 3 % d'alternants, pourront être exonérées de la contribution supplémentaire à l'apprentissage dans un cas de figure : si leur effectif d'alternants a augmenté de 10 % ou plus par rapport à l'année précédente.

» AIDE DE L'ÉTAT POUR L'EMBAUCHE DE JEUNES DE MOINS DE 26 ANS :

Les employeurs d'entreprises de moins de 250 salariés peuvent demander le bénéfice d'une aide de l'État pour toute embauche d'un jeune de moins de 26 ans, ayant pour effet d'augmenter le nombre de salariés employés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. La date du début de l'exécution du contrat doit être comprise entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2011.

Le montant de l'aide correspond aux cotisations patronales restant à la charge de l'entreprise, hormis les cotisations dues au titre des accidents du travail. L'entreprise doit demander l'aide au Pôle Emploi dans les 2 mois suivant le début du contrat ou la publication de ce décret.

» CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE :

- *Le bénéficiaire du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage doit être âgé de moins de 26 ans et ne doit pas avoir travaillé dans l'entreprise au cours des 6 mois précédents.*
- *La date du début de l'exécution du contrat doit être comprise entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2011.*
- *L'embauche doit avoir pour effet d'augmenter l'effectif annuel moyen des salariés employés en alternance au 28 février 2011.*
- *L'employeur ne doit pas avoir procédé, dans les six mois qui précèdent l'embauche, à un licenciement économique sur le poste pourvu par le recrutement.*
- *L'entreprise doit être à jour dans ses déclarations et paiements de cotisations sociales.*



◆ AZF procès en appel.

Le 06 novembre 2011 s'est ouvert le procès en appel de la catastrophe d'AZF qui a fait 31 morts et des milliers de blessés.

L'appel déposé par le parquet et plus de 2599 parties civiles faisait suite au **verdict incompréhensible** du tribunal en première instance :

- *Incompréhensible, puisque le président dans ses attendus avait, pendant presque 2 heures, requis tous les arguments que la CGT avait exposés depuis le début, comme celui de la sous-traitance qui conduit à la perte de la maîtrise de l'outil de travail.*
- *Incompréhensible, car le président nous a rappelé qu'en matière pénale il faut une preuve, mais comme TOTAL et Grande Paroisse ont dissimulé les preuves, ce n'est pas possible de condamner. Cette décision fut donc un encouragement pour le patronat à continuer dans la voie de la déréglementation, la désorganisation du travail, la sous-traitance et la précarité.*

Des parties civiles en nombre, se sont constituées dans l'appel de ce jugement :

- la Confédération CGT, la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT et l'Union Départementale CGT de Haute Garonne qui, depuis le début, travaillent avec leurs avocats pour faire condamner les responsables de cette catastrophe.
- Des associations de victimes, des familles de victimes, le Comité d'Etablissement de l'usine, une association d'anciens salariés et une famille de victime soutenues par TOTAL et Grande Paroisse qui nient la thèse du mélange chimique en défendant n'importe qu'elles autres thèses.

Les prévenus appelés à la barre :

Alors que le premier procès les avait mis hors de cause, TOTAL et Thierry DESMAREST sont envoyés sur le banc des prévenus avec Serge BIECHLIN, l'ancien directeur du site, et Grande Paroisse, représenté par Daniel GRASSET, l'ancien patron.

Lors de cette première partie du procès en appel, nous avons pu constater la stratégie de TOTAL et de Grande Paroisse qui ne cherchent qu'à enfumer les débats afin de semer le doute, d'empêcher le tribunal de condamner les responsables. Tout est permis de la part d'un groupe, aujourd'hui TOTAL hier ELF, dont le passé, en matière d'utilisation de moyens en Afrique, Birmanie et ailleurs, est connu.

Tout est permis, car ils n'ont jamais hésité à faire pression, à influencer dès le lendemain de la catastrophe les salariés, les témoins, les parties civiles.



✍ **Influencer, faire pression** après la catastrophe via la Commission d'enquête interne jusqu'au tribunal par la présence d'une police privée à l'intérieur même de la salle.

✍ **Semer le trouble** par l'intermédiaire d'un expert qui avait déjà sévi lors du premier procès, en avançant des tests, des expériences non effectués, en démontrant la difficulté de faire exploser l'ammonitrate et disant le contraire ensuite.

✍ **Semer le trouble, manipuler** en faisant intervenir un ancien juge anti-terroriste (Bruguière), qui à l'évidence a pris un bon cachet pour intervenir et défendre une thèse, celle de l'attentat.

Tous les coups permis à la horde d'avocats de TOTAL et de Grande Paroisse contre les experts judiciaires ou le directeur des renseignements généraux qui expliquent tranquillement les faits.

Quelques interventions importantes dans cette première partie du procès : le secrétaire général de TOTAL qui se mélange les souvenirs et le patron de la chimie de TOTAL qui ne se souvient plus d'avoir désigné quelqu'un comme responsable de la Commission d'enquête interne.

D'autres interventions comme celle d'Armand CASSÉ, ancien secrétaire du CE, ont changé le ton des interventions au tribunal, témoignant avec ses « tripes », sans langue de bois, rappelant les combats menés contre les suppressions d'emplois, la sous-traitance et l'attitude de la Commission d'enquête interne juste après l'accident... la vraie vie de l'usine.

L'intervention de Mr DAOUD aura aussi marqué les esprits dans sa façon de raconter la vraie vie de l'usine, expliquant **qu'en 20 ans de travail à AZF, en tant que salarié d'une entreprise extérieure, il avait eu 2 jours de formation.**



Alors que certains disent rechercher la vérité, la leur surtout, pas l'évidente, **la CGT ne recherche pas la vérité, nous la connaissons, le président l'a démontré dans ses attendus lors du premier procès.**

La désorganisation du travail, la sous-traitance a fait perdre la maîtrise de l'outil de travail.

Les choix de TOTAL et de Grande Paroisse ont fait se croiser **des produits incompatibles qui n'auraient jamais du se mélanger**, ce qui a provoqué la catastrophe.

Pour la CGT, l'objectif du procès est que le tribunal considère avoir un faisceau de preuves qui lui permette de condamner les responsables.

Pour la CGT, les coupables doivent payer pour que l'on ne meure plus dans nos usines qui nous servent à gagner nos vies, utilisées par d'autres pour s'enrichir.

◆ Assiette des cotisations sociales et fiscales :

Patronat et GouvernementNe manquent pas d'appétit !

La rhétorique du Medef : « c'est l'entreprise qui crée la richesse »..., sous-entendu, c'est nous, le patronat, qui sommes à la base de cette création, mérite pour le moins d'être approfondie.

Si effectivement, c'est « dans l'entreprise » que se crée la richesse, c'est bien le travail qui la conditionne, et donc les salariés qui sont générateurs. Pour preuve, lors de faits de grève, pas de travail, .. pas de richesses produites.

Ainsi le « travail des salariés » crée l'ensemble des richesses nécessaires, aux salaires, aux cotisations sociales (maladie, retraite, chômage, allocations familiales...), aux investissements, et, aux profits ! De ce fait, il permet également de financer les recettes de l'Etat, que ce soit au travers de la consommation : TVA, TIPP..., des différents impôts : sur le revenu des ménages, impôt foncier, taxe d'habitation, sur les sociétés..., et même sur l'ISF (puisque la fortune trouve son origine dans les profits issus du monde du travail).

Aujourd'hui, le Patronat prétend qu'il n'y a pas d'alternative au capitalisme, au marché, à la mondialisation, à la déréglementation financière, aux baisses des salaires, aux délocalisations, à la disparition des systèmes de protection sociale, etc..., bref, qu'il n'y a d'autres perspectives à ce qu'il continue de s'accaparer les fruits du travail du salariat. Cette idéologie gangrène nos sociétés, provoque le déclassement social du plus grand nombre, et des profits gigantesques pour quelques privilégiés.

Les entreprises françaises crouleraient sous le poids des « charges sociales et fiscales » alors même que les différents taux de cotisations sociales invoqués, ont déjà été en grande partie transférés à la « charge » de l'Etat, donc du contribuable.

» Exonérations de cotisations sociales sur les salaires compris entre le SMIC et 1,6 fois celui-ci.

Depuis plus de 20 ans, **au niveau du SMIC**, le taux des prélèvements effectifs que doivent « supporter » les entreprises diminue. En effet, alors que les cotisations patronales hors Sécurité Sociale progressaient de près de 4 points, les cotisations patronales de Sécurité Sociale sont passées de 33 % à 4,38 % du salaire brut.

Cette baisse est principalement imputable aux mesures d'allègements de cotisations patronales sur les bas salaires depuis le milieu des années 90. Aujourd'hui, les cotisations de Sécurité Sociale ne représentent plus que 21,3 % de l'ensemble des prélèvements effectifs à la charge des employeurs.

Cette trappe à bas salaires fait qu'aujourd'hui 10 % des salariés sont au SMIC et ce pourcentage ne cesse d'augmenter, de plus le pouvoir d'achat du SMIC, lui, se dégrade.

Evolution récente du SMIC horaire brut en euros

Date parution au JO	Montant horaire	Evolution	Inflation	Différence	Gouvernement et parti
1 ^{er} juillet 2006	8,27 €	+ 2,99 %	+ 1,90 %	+ 1,09 pt	Villepin, UMP
1 ^{er} juillet 2007	8,44 €	+2,06 %	+ 1,27 %	+ 0,79 pt	Fillon, UMP
1 ^{er} mai 2008	8,63 €	+ 2,25 %	+2,27 %	- 0,02 pt	Fillon, UMP
1 ^{er} juillet 2008	8,71 €	+ 0,93 %	+ 2,68 %	- 1,75 pt	Fillon, UMP
1 ^{er} juillet 2009	8,82 €	+ 1,26 %	+ 0,99 %	+ 0,27 pt	Fillon, UMP
1 ^{er} janvier 2010	8,86 €	+ 0,5 %	+ 1,1 %	- 0,6 pt	Fillon, UMP
1 ^{er} janvier 2011	9 €	+1,6 %	+ 1,7 %	- 0,1 pt	Fillon, UMP

NB : le taux d'inflation annuel est celui du mois de juillet en moyenne glissante sur 12 mois.
Sources : Col. 1 et 2 : Insee, Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC).

» Exonérations sociales et fiscales sur les heures supplémentaires :

Selon un rapport parlementaire, publié le 30 juin dernier, la subvention du coût de l'heure supplémentaire accordée aux entreprises (faut-il le rappeler dans une période de fort taux de chômage) est « peu efficace » et le manque à gagner pour le budget de l'Etat, incitations fiscales et sociales, est évalué à 4,5 milliards d'euros.

Dans cette période de faible croissance en France, conséquence d'une baisse orchestrée du pouvoir d'achat d'une majorité de travailleurs, de financiarisation de l'économie, de la poursuite des délocalisations d'entreprises, on ne peut que reconnaître au Patronat une constance dans sa récrimination sur les « charges sociales et fiscales » qui l'accablent

Mais est-il crédible quand il évoque par exemple l'Impôt sur les Sociétés et cite le Taux théorique de 33 % (qui s'applique aux Pme – Pmi) ?

La réalité est tout autre.

Selon un rapport de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, les entreprises du CAC 40 ont acquitté 13,5 milliards d'euros d'impôts sur les sociétés, en cumulé, entre 2007 et 2009.



Après utilisation des diverses et variées niches fiscales, concédées par les gouvernements successifs, déductions des crédits d'impôts divers, (report des déficits antérieurs, soutien à l'emploi, etc. ...), le solde tombe de 10 milliards d'euros en 3 ans. Sur la même période, les entreprises du CAC 40 ont réalisé plus de 230 milliards d'euros de bénéfices cumulés. Ce qui représente un taux d'imposition réel de 4,3 % ! De même son lobbying auprès du gouvernement lui a permis d'obtenir une de ses vieilles revendications.....la suppression de la Taxe Professionnelle.

Effectivement, les entreprises du CAC 40 ne délaissent pas les « aides » de l'Etat tant créées. 172 milliards d'euros de niches fiscales et sociales sont accordés chaque année aux entreprises, et les grands groupes ne sont pas les derniers à en profiter.

Mais le Patronat en veut toujours plus et souhaite se désengager de l'ensemble de la protection sociale et poursuivre le transfert sur le budget de l'Etat. Le plus ahurissant et le plus désolant, c'est que certaines organisations syndicales, dont la CFDT, accompagnent ce mouvement en proposant par exemple, de transférer les cotisations sociales, Maladie et Famille, sur la CSG. Bien entendu, cela ne mettra pas fin aux exigences du Medef, et les conséquences seront désastreuses, tant pour les salariés que pour les chômeurs et les retraités. En effet, à quoi le Patronat pourrait-il bien consacrer les gains ainsi réalisés ? Nul doute que cela sera présenté sous la formule bien rodée du Ga-

gnant-Gagnant et , bien entendu, sans aucun droit de contrôle sérieux (style opération baisse de la TVA sur la restauration).

⇒ **Augmenter les salaires, embaucher, créer des emplois ? ...Ne rêvons pas, ce n'est évidemment pas le but recherché.**

⇒ **Augmenter les investissements ? ... Peut-être....Mais où ?En France ?.... Assez peu crédible, donc cela conduirait à de nouvelles délocalisations !**

⇒ **Augmenter les dividendes, les hauts revenus, les stocks options ?... Plus sûrement.**

Le transfert sur le budget de l'Etat, soit par une augmentation de la CSG, soit par l'instauration d'une nouvelle TVA, habillée du qualificatif de Sociale, conduira inéluctablement à la poursuite de la baisse du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés, des chômeurs et des retraités. Associées à la politique mise en place pour satisfaire les exigences de l'oligarchie financière, de réduction des dépenses de l'Etat, non remplacement de fonctionnaires partant en retraite, baisse drastique des budgets sociaux,



cela va nécessiter une prise de conscience et une mobilisation des salariés et l'intervention de leurs organisations dont la CGT dans le débat politique des élections de 2012.

Force est de constater que le Patronat, lui, n'a jamais renoncé à la lutte des classes, ce qui permet à Warren Buffett, 3^{ème} fortune mondiale de fanfaronner : « la guerre des classes existe, c'est un fait, mais c'est la mienne, celle des riches, qui mènent cette guerre, et nous sommes en train de la remporter ».



◆ **L'enjeu des luttes sociales : changer les choix politiques.**

Par NASSER MANSOURI-GUILANI, CGT, membre du Conseil Economique, social et environnemental de la France. ARTICLE PARU DANS « COURRIER DE L'OIEM » N° 105 – septembre/octobre 2011.

UN MOT SUR LES ORIGINES DE LA CRISE

Des mutations technologiques et la libéralisation et la déréglementation rendent possibles la libre circulation des capitaux et la mise en concurrence des salariés et des systèmes productifs. En conséquence, la part des salaires dans les richesses produites diminue ... En France, entre 1982 et 1989, la part des salaires dans la valeur ajoutée diminue d'environ 10 points. Ce qui, ramené au produit intérieur brut (PIB) actuel, représente 200 milliards d'euros par an. Depuis déjà deux décennies, chaque année une telle somme passe « d'un camp vers l'autre » : **les salaires, leur part socialisée, et l'emploi ont été sacrifiés au profit des détenteurs de capitaux.**

Ce phénomène s'est généralisé, internationalisé, pour devenir cette fameuse globalisation financière. Les entreprises se tournent vers la finance. La logique de production change d'objet : au lieu de répondre aux besoins de la société, elle répond en premier lieu aux exigences de rentabilité des détenteurs de capitaux.

La baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée, a par ailleurs, pesé sur la demande : les entreprises n'arrivaient plus à vendre suffisamment.

D'où l'idée de développer le crédit à une très grande échelle. Des crédits qui, notamment aux USA, ont également été utilisés pour acheter des actifs financiers, actions ou obligations. Sauf que le système ne fonctionne qu'à la condition du maintien de l'emploi. Sans emploi, comment rembourser ses dettes, son crédit ? Ce qui s'est passé aux Etats-Unis

avec la fameuse crise des *subprimes* : des salariés, surtout à faible revenu, ont perdu emploi et logement. Certains ont aussi perdu de l'argent à cause de la baisse des prix des actions.

Un autre facteur a aggravé la situation : la spéculation. Avec la vague de déréglementation des banques, celles-ci ont eu la possibilité de « découper » les crédits en morceaux, en titres, vendus ensuite sur les marchés financiers aux spéculateurs.

Plus grave encore, les entreprises elles-mêmes ont été traitées comme des produits financiers, objets de ventes et d'achats. La logique de rentabilité financière immédiate est devenue l'élément central de gestion : l'entreprise, au lieu de produire pour répondre aux besoins, va devoir satisfaire d'abord les actionnaires. Une logique qui fait de l'emploi, des salaires, de l'investissement, des variables d'ajustement...

Il faut souligner que la financiarisation fait partie intégrante du système capitaliste. Il en constitue une étape. Ce qui signifie que la sphère financière n'est pas un monde à part, indépendante de la sphère productive. Cette dernière est désormais subordonnée à la sphère financière, dans une interaction totale. **Si l'on veut sortir de la crise, il faut donc changer le système. C'est-à-dire promouvoir un autre mode de production, qui réponde aux besoins des populations et non plus aux attentes des actionnaires et des marchés financiers.**

LA RESPONSABILITE DES POUVOIRS PUBLICS

Rappelons d'abord que cette crise est systémique : c'est-à-dire économique, sociale, financière et écologique. Vouloir un autre mode de production, c'est forcément apporter des réponses à ces quatre aspects de la crise. Quel rôle peuvent jouer les pouvoirs publics ? Prenons l'exemple des banques, en grande difficulté : il fallait donc les sauver. Certes, mais pour faire quoi ?

Grâce à l'argent public, les banques sont sorties de leurs difficultés, ont continué la spéculation, ont refait des bénéfices qui sont allés à leurs actionnaires. Les pouvoirs publics ne sont pas impuissants : tout dépend des choix qu'ils opèrent. On constate que le choix qu'ils ont fait, et autour duquel ils persistent, est de répondre avant tout aux exigences des marchés financiers. Et c'est bien là que le bât blesse...

On a sauvé les banques sans demander de contreparties, sans par exemple leur demander d'augmenter les crédits pour l'emploi et les investissements productifs. Il n'y a pas eu de redémarrage, pas de création d'emplois, pas de hausses de salaires. Résultat : pour la première fois depuis la Seconde Guerre Mondiale, la masse salariale en France, c'est-à-dire la somme des emplois et des salaires, a diminué en 2009. Une situation qui s'est d'ailleurs généralisée, d'où une dégradation générale des comptes publics de nombreux pays.

La dette publique a pris le relais de la dette privée ; les déficits ont augmenté, pour sauver les financiers. Et on demande aux salariés et aux peuples encore plus de sacrifices ! L'augmentation du déficit est due à l'absence de solutions réelles pour relancer l'emploi et la production. Elle est aussi liée à la baisse de l'impôt sur les riches.

Demander plus de sacrifices aux salariés va réduire d'autant le potentiel productif : moins d'emplois, moins de salaires et donc encore plus de déficit. La contradiction qu'il faut résoudre : plus les Etats répondent aux exigences des marchés, plus ils les renforcent. Et plus ils réduisent, par conséquent, les moyens de sortir de la crise.

LE PROBLEME DE L'EUROPE : LE SOCIAL COMME FACTEUR D'AJUSTEMENT ET LE DEFICIT DEMOCRATIQUE

L'absence d'une vraie démocratie est incontestablement ce qui a manqué dans le processus de construction européenne.

Rappelons qu'en 2005, le peuple français était contre le traité et que ce choix n'a pas été respecté. La construction européenne souffre de ce déficit démocratique. Et lorsqu'on nous dit qu'il suffirait de doter l'Union européenne d'un gouvernement économique pour sortir de la crise, je repose les questions :

- ***Pour quoi faire ?***
- ***La construction européenne doit-elle être fondée sur une logique de libéralisation ou doit-elle répondre aux besoins et aux exigences des populations ?***
- ***Le social doit-il rester le facteur d'ajustement du processus européen, ou bien faut-il mettre désormais à contribution le capital ?***



Ne nous trompons pas de problème. C'est d'une autre Europe dont nous avons besoin. La France ne peut pas se sortir seule de la crise. Mais elle n'en sortira pas non plus avec une Europe libérale, **C'est bien la question des choix qui se pose à nouveau...**

LES PROGRAMMES D'AUSTERITE AU DETRIMENT DES TRAVAILLEURS

Le rôle de l'Etat dans l'économie est une question fondamentale. On se souvient de Sarkozy disant en 2007 : je suis libéral. Et qui, l'année dernière, semblait redécouvrir l'Etat ...

Contrairement à ce qu'essaie de nous faire croire le discours libéral, l'Etat a toujours été présent dans l'économie capitaliste. L'existence même de l'Etat est indispensable au fonctionnement de l'économie capitaliste.

La question n'est donc pas forcément, faut-il plus ou moins d'Etat...

Mais quel Etat ? Autour de quels choix ? Quels contenus doivent sous-tendre l'intervention de l'Etat ?

Prenons l'exemple français. Historiquement, sous la pression des luttes, l'intervention de l'Etat est devenue plus favorable au peuple. Avec la libéralisation des années 80, les choses se sont inversées.

Et lorsque les pouvoirs publics sont intervenus en 2009 et 2010, ils l'ont fait pour sauver les marchés financiers. Lorsque les plans d'austérité parlent de réduire les moyens publics, il faut

entendre : ***réduire les moyens qui répondent aux besoins de la population.***

Mis à part quelques militants progressistes, personne ne réclame de diminuer les dépenses militaires de la Grèce, qui pourtant handicape l'économie du pays.

En France, il n'est toujours pas question au sommet de l'Etat de toucher aux exonérations dont bénéficie le capital.

Cela signifie que l'Etat intervient, fortement, pour répondre aux exigences des détenteurs de capitaux.

On ne peut que comprendre la résistance et la colère des peuples face à ces plans d'austérité. Dont je rappelle qu'ils ont la même logique que ceux déployés dans les pays en voie de développement dans les années 80 et 90. A savoir privatisations, réduction des moyens des services publics, affaiblissement des syndicats ...

L'Etat intervient bel et bien dans l'économie capitaliste. Et c'est ce que les luttes peuvent changer. On voit bien l'enjeu des luttes sociales et de rassemblements pour changer les choix politiques.

LA CGT MILITE POUR UN NOUVEAU MODE DE DEVELOPPEMENT- UN DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Nous avons besoin d'un mode de production qui mette la réponse aux besoins de la population au centre de ses préoccupations. Tout en répondant à trois problèmes :

- ***Création insuffisante de richesses, dont témoigne la pauvreté (plus de huit millions de personnes pauvres en France).***
- ***Des richesses, par ailleurs, produites au travers de conditions de travail de plus en plus dégradées et dégradantes.***
- ***Et enfin des richesses très inégalement réparties.***

Pour la CGT, Il faut agir simultanément sur ces trois leviers. Tout d'abord, il est indispensable d'augmenter la croissance et donc de promouvoir le système productif.

Cela passe à nos yeux par un renouveau de l'industrie et une politique industrielle, où les droits sociaux joueraient un rôle fondamental, tout autant que l'emploi qualifié, la formation et les salaires. Et qui répondrait mieux aux besoins présents et futurs de la population, notamment quant aux enjeux écologiques et environnementaux.

Ce qui signifie que **cette politique industrielle doit être adossée et associée à une politique énergétique** à l'opposé de la libéralisation qui affaiblit considérablement ce secteur.

Une politique industrielle qui, au travers de la création d'un pôle financier public, pourrait libérer l'industrie de son carcan financier actuel.

Nous pensons que la puissance publique doit pouvoir obliger et inciter les institutions bancaires et financières à financer l'emploi, la formation, l'investissement, la recherche et développement.

Il est très important de préciser que, par ailleurs, nous ne pourrions pas développer l'appareil productif sans services publics de qualité. L'histoire française est là pour nous le rappeler.

Le tout sans négliger la dimension européenne voire internationale, car nous ne pourrions résoudre seuls nos problèmes. Mais ce dont nous avons besoin c'est de coopérations, pas de concurrence !

IL FAUT METTRE A CONTRIBUTION LE CAPITAL

Absolument, car nous considérons que la fiscalité est au croisement, à l'interface des questions de production et de répartition des richesses. Je m'explique ...



Généralement, quand on pense fiscalité, on pense redistribution ou réduction des inégalités. A la CGT, nous pensons que la fiscalité est à même de promouvoir le système productif en même temps qu'elle serve à réduire les injustices sociales.

Prenons l'exemple de l'impôt sur les sociétés. Alors qu'aujourd'hui les entreprises donnent la priorité à la distribution de dividendes, l'impôt sur les sociétés doit être réorienté vers les stratégies d'investissement et la création d'emplois.

N'oublions pas que depuis de nombreuses années, le montant des dividendes versés aux actionnaires dépasse le montant des investissements.

Et si nous déplorons la disparition de la taxe professionnelle, nous pourrions néanmoins créer une fiscalité incitative pour les entreprises qui créent localement des emplois.

Sans oublier l'urgence qu'il y a à rétablir une vraie progressivité de l'impôt sur le revenu et surtout de revoir de fond en comble la fiscalité locale et la TVA, impôt payé par tous et particulièrement injuste.

ENFIN, RAPPELONS CETTE ÉVIDENCE : La meilleure manière de réduire les inégalités, c'est d'abord d'augmenter les salaires, car ces dernières années ce sont surtout les hauts et très hauts salaires qui ont augmenté.

◆ Note sur les secteurs industriels du pétrole et des industries chimiques.

La situation que subissent les salariés de PETROPLUS aujourd'hui, comme ceux de LYONDELLBASELL sur l'Etang de Berre? dans les Bouches du Rhône (13), et ceci après la fermeture des raffineries de TOTAL/Flandres et REICHSTETT en Alsace, est autant injuste qu'inacceptable puisqu'ils sont victimes de stratégies financières et politiques.

- **Stratégie politique** : car ce secteur industriel, le raffinage du pétrole brut, a été mis en accusation par le Grenelle De l'Environnement qui préconisait une « transition de ses emplois », donc la réduction des capacités nationales de raffinage.
- **Stratégie financière** : puisque les groupes pétroliers, qui ont participé activement aux travaux de Grenelle de l'Environnement, utilisent les décisions gouvernementales pour fermer les sites industriels et délocaliser les capacités de production, dans des pays sans, ou peu, de réglementations sociales et environnementales, plus rentables.

Près de 40 % des capacités de raffinage de pétrole brut sont sacrifiées sur ces principes qui permettent, dans une approche politicienne, de présenter une réduction de l'émission de CO² en France pour le Gouvernement et d'augmenter considérablement les taux de profits des compagnies pétrolières pour le patronat.

La Fédération Nationale des Industries Chimiques (FNIC-CGT) condamne ces décisions irresponsables prises, sans aucune considération, pour les intérêts du pays, de la population et des salariés. Les conséquences à terme étant :

- ◆ **Une perte de savoirs et de maîtrise nationale d'un secteur industriel d'intérêt national,**
- ◆ **Une fragilisation de pans entiers industriels d'activités, constituant historiquement l'aval**

du secteur du raffinage : Pétrochimie, Chimie lourde, Chimie de spécialités, Plasturgie, Caoutchouc et Industrie Pharmaceutique,

- ◆ **Une aggravation de la situation environnementale avec 2 effets majeurs :**

1. Les conditions d'exploitation du raffinage dans d'autres pays, sans ou avec peu, de réglementations, augmenteront tant l'émission de CO² que l'insécurité des salariés travaillant sans protection au niveau national.
2. Un accroissement de transports de produits finis par mer, afin d'alimenter le pays tant en carburants (essence, diesel, kérosène) qu'en huiles ou en naphta (matière première indispensable pour la pétrochimie). L'ensemble conduirait à augmenter les risques écologiques et les impacts écologiques.

- ◆ **La dépendance du pays qui, aujourd'hui bénéficie d'industries pour ses besoins, pour ceux des industries en aval et qui, demain, devront importer et payer au prix fort leurs matières premières pour satisfaire les besoins de la population et les besoins économiques de secteurs industriels dont l'accès aux matières premières, sera plus lourd financièrement. Des conséquences lourdes qui fragiliseront l'économie nationale, qui sera dépendante d'importations pour satisfaire les besoins de la population.**



Cette industrie est d'utilité publique, nationale, garante d'indépendance tant sur la question des moyens de transports que de l'accès aux matières premières des activités industrielles en aval, telles que les industries de la pétrochimie, de la chimie organique (engrais, lessives, PVC, solvants domestiques et industriels, etc...). L'industrie du pétrole doit être sous contrôle public ou nationalisée pour en garantir la pérennité et celle de la réponse aux besoins de la population.

L'exemple actuel d'une entreprise comme ARKEMA, un des derniers fleurons de l'industrie chimique nationale, dont l'activité sert quasiment à 100 % d'autres secteurs industriels et besoins intérieurs au pays, et qui risque d'être bradée à un « affairiste du moment ». Comment notre pays peut perdre savoirs, compétences, indépendance sur un secteur d'activités, indispensable et d'avenir.

Ce dont notre pays a besoin, ce ne sont pas de nouveaux cadeaux distribués « à l'aveugle », donnés sous l'argument de « compétitivité industrielle » par un transfert de financement de la protection sociale, payée aujourd'hui par patronat, demain par la population.

Après plus de 30 années de cadeaux successifs, ces multiples dispositifs n'ont pas créé d'emplois et n'ont pas freiné les fermetures et les délocalisations mises en œuvre par les grands groupes industriels. Le chômage progresse, les PME, dont l'activité est interdépendante des grands groupes, s'écroulent.



Faisons les comptes de ces aides : 173 milliards d'euros chaque année, donnés aux entreprises représentent le paiement de 4 805 555 emplois à 3 000 €/mois, toutes cotisations sociales incluses. Le pays, la France, paye au patronat un tribut annuel qui lui permettrait de supprimer le chômage en France, de relancer l'économie, la croissance par la création d'emplois utiles et indispensables à cette jeunesse, dont 25 % restent exclue du monde du travail.

Ce dont a besoin le pays, ce sont des politiques gouvernementales, indépendantes des demandes du patronat, des politiques qui servent l'intérêt de la population et non les actionnaires. Le pouvoir politique, quel qu'il soit, a les moyens pour imposer d'autres choix en orientant les richesses créées par le travail, afin de développer l'industrie et l'emploi.

» **Les travaux de la « table ronde sur le raffinage », suivis par la décision d'instaurer un « contrat d'études prospectives » sur le secteur, sont menés sous la houlette des attentes de l'UFIP, chambre patronale du secteur, qui refuse, par exemple, que les travaux portent sur les investissements nécessaires à l'adaptation de l'outil de travail, aux besoins de la population (exportation d'essence et importation de diesel). Depuis l'engagement de ces travaux, près de 40 % des capacités de raffinage ont été fermées, avec augmentations d'importation de produits finis pour répondre aux besoins.**

- » **Les travaux du comité de filières « chimie et matériaux » ont tourné autour des exigences de l'UIC en matière de législation, d'accès aux matières et énergies à moindre coût, parlant de renforcement de cette industrie en France alors que, en même temps, les 2 leaders RHODIA et ARKEMA organisaient, pour l'un de passer sous bannière Belge, et pour l'autre, le bradage du pôle vinylique d'ARKEMA à un financier suisse qui précarise tout ARKEMA, société devenant plus facilement opérable de ce fait 40 000 emplois détruits dans cette industrie en 10 ans. Un chiffre d'affaires en progression constante (+7 % en 2011/2010 avec près de 82 milliards d'€). Une smicardisation du paiement des qualifications.**
- » **Plasturgie et Caoutchouc, en aval de ces activités, paient à prix fort l'accès aux matières premières, délocalisent leurs capacités de production pour renforcer leurs marges de profits. Il n'y a plus de production de pneumatiques en France pour équiper les petits véhicules par exemple. Il ne reste plus qu'un producteur de pneus vélos et scooters sur le « haut de gamme », donc près de 90 % des besoins sont importés.**

L'industrie chimique représente, au-delà de résultats financiers, le cœur d'activité et de vie des localités où elles sont implantées. Ce que l'on appelle « la désertification » est en réalité le résultat de fermetures et abandons de secteurs d'activités.

L'industrie chimique est à la croisée de multiples industries, nécessaires à la réalisation de produits de toutes natures, dans l'informatique (isolation) ; l'agriculture (fertilisants, pneumatiques), le bâtiment (peintures, colles, vernis, ciments etc.), les transports, aéronautique, SNCF, automobile, etc....

Un secteur qui nécessite d'investir pour produire mieux, plus propre, avec un outil de production, adapté aux besoins des salariés, à la population et aux secteurs industriels.



◆ Le Document Unique et la pénibilité : Comment s'en sortir ?

La pénibilité a un impact incontestable sur l'usure des travailleurs, il est également acquis que la pénibilité de certains types de conditions de travail peut avoir une influence sur le vieillissement des travailleurs. La pénibilité désigne un type particulier de risques professionnels dont la spécificité est qu'ils entraînent, au terme d'une exposition « des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé ».



La pénibilité est donc un risque professionnel que les employeurs ne peuvent ignorer, le Document Unique doit, désormais, faire apparaître ce risque.

Le Document Unique est l'évaluation des risques professionnels. Plus la qualité de cette évaluation est grande, plus l'employeur ne peut évoquer son ignorance à l'égard de tel ou tel risque. A cette observation, le principe d'évaluation générale de prévention des risques est sans doute, le plus fondamental des principes de prévention.

La circulaire du 18 avril 2002, précise la notion d'inventaire par unité de travail, en deux étapes :

- ◆ Identifier les dangers.
- ◆ Analyser les facteurs à risques.

Les employeurs ont obligations de mettre en œuvre des actions de prévention de la pénibilité, ces actions résultent du Document Unique et des accords ou plans d'actions.

Le Document Unique est la deuxième étape dans la démarche de prévention, après l'identification des risques et avant la détermination des mesures de prévention, la vérification des mesures prises et pour finir la phase d'ajustement avec la réévaluation de ce Document Unique. Tout ceci en ligne avec les principes généraux de prévention issus des articles L4221-1 et L4221-2 du Code du Travail.

La prise en compte de la pénibilité, sur le volet prévention, est un concept nouveau dans le Code du Travail car issu des lois sur les retraites de 2003 et 2010. Comme quoi, ils peuvent vouloir nous faire marnier plus longtemps et essayer de mesurer les impacts sur la santé des travailleurs !

Les critères retenus par le législateur, comme étant source de pénibilité, sont les suivants :

1. AU TITRE DES CONTRAINTES PHYSIQUES MARQUÉES :

- a) Les manutentions manuelles de charges définies à l'article R. 4541-2 ;
- b) Les postures pénibles définies comme positions forcées des articulations ;
- c) Les vibrations mécaniques mentionnées à l'article R. 4441-1.

2. AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE AGRESSIF :

- a) Les agents chimiques dangereux mentionnés aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60, y compris les poussières et les fumées ;
- b) Les activités exercées en milieu hyperbare définies à l'article R. 4461-1 ;
- c) Les températures extrêmes ;
- d) Le bruit mentionné à l'article R. 4431-1.

3. AU TITRE DE CERTAINS RYTHMES DE TRAVAIL :

- a) Le travail de nuit dans les conditions fixées aux articles L. 3122-29 à L. 3122-31 ;**
- b) Le travail en équipes successives alternantes ;**
- c) Le travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte, imposée ou non par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce, avec un temps de cycle défini.**

Cette liste, du point de vue de la CGT, bien qu'ayant le mérite d'exister est loin de couvrir toutes les sources et les facteurs de pénibilité. Nul doute que les employeurs n'auront qu'un objectif, celui de reconnaître le minimum de postes pénibles dans le Document Unique.

Alors que nous, les syndicalistes CGT, devrions au contraire en identifier le maximum, afin de, non seulement, s'en servir comme point d'appui en matière de prévention de la pénibilité et de revendications, mais également en matière de dispositifs de cessation anticipée d'activité lorsqu'ils existent ou des dispositions législatives prévues en matière de départ en retraite au titre de la pénibilité.

La difficulté étant de faire rentrer la pénibilité dans le Document Unique, les patrons ont mis énormément de temps pour répondre à l'obligation qui leur était faite, de rédiger un Document Unique, nous avons, il faut aussi reconnaître, mis aussi pas mal de temps à se l'approprier.

Il nous revient donc de travailler à mettre en phase l'un avec l'autre. De plus, pour les patrons, la pénibilité n'est pas un vrai risque, mais plutôt un concept fumeux de syndicalistes. Les organisations de travail délétères, les postures de travail impossibles, les chariots élévateurs pourris, tout cela et d'autres choses font que la pénibilité se retrouve partout au boulot.

Les seuls outils à notre disposition sont le Code du Travail et la mobilisation des travailleurs

contre des « tauliers » qui ne respectent la loi que quand elle les intéresse. A nous de se saisir du sujet, de le porter dans les ateliers afin qu'il soit pris en compte par le plus grand nombre.



Le Code du travail nous donne des moyens au niveau des CHSCT. Servons-nous de cet outil au niveau de nos syndicats. Plusieurs syndicats, comme les Michelin, ont engagé des enquêtes au travers de questionnaires auprès des salariés. Pourquoi ne pas engager, là où c'est possible, des expertises du CHSCT sur les conditions de travail, l'organisation du travail, etc... l'objectif étant clair : priorité à la prévention de la pénibilité, car ne vaut-il pas mieux partir en bonne santé en retraite et pouvoir en profiter, que complètement cassé en partant en anticipation ?

